

7 Rue Lohot

Amiens (Seine)

18 / Le 26 Nov - 1900

Mon cher ami,

Nous avons reçu, à notre
grand étonnement, ma femme
et moi, de la part de la
Société des universités populaires
ayant son siège rue Turpente
28, l'avis d'avoir à acquitter
nos cotisations à cette société
(moi de 10 francs et ma
femme de 6 francs), en même
temps qu'on nous envoyait
des quittances signées par le trésorier.
Il va sans dire que ma

homme et moi n'ayant jamais
marqué l'intention de faire
partie de ladite société, j'e
me suis empressé de renvoyer
les quittances au trésorier.

Mais il me semble que
le procédé employé envers nous
et qui a dû être généralisé
à l'égard de tous ceux qui
~~ont~~ nous ont adressé naguère
des souscriptions pour votre
œuvre personnelle est de
nature à vous causer un double
préjudice, moral et matériel
et qu'il ne tend à rien moins
qu'à déposséder votre œuvre
prise au profit d'une autre.
C'est pourquoi j'ai un
devoir vous en aviser.

Combien vous devez être
étonné, mon cher ami, vous
si droit et si noblement
d'intéressé, de voir que
vous avez laissé entrer dans
votre poche tant de friolures
et de plus d'une espèce!

~~J'aurais voulu vous
aller dire cela de votre
voix au lieu de vous l'écrire
comme j'aurais voulu ces
jours derniers vous porter
moi-même mon nouveau
petit livre de pensées, au
lieu de vous l'envoyer, mais
il n'y a pas ce moyen.~~

~~Toutes vos amitiés ainsi
ceux de ma femme pour
la mère, le père et l'enfant~~

Edmond Chénier